

LE COFINANCEMENT DE LA FORMATION EN ENTREPRISE

De quoi s'agit-il ?



La formation professionnelle continue ?

Un investissement essentiel pour les entreprises !

Dans un monde en constante évolution, la **formation professionnelle continue** constitue pour l'entreprise un **atout stratégique** majeur afin de rester concurrentiel, de stimuler l'innovation et de favoriser la croissance.

La formation professionnelle continue peut notamment vous permettre de :

- Développer les compétences de vos salariés
- Booster la performance et la productivité de votre entreprise
- Rester compétitif sur votre marché
- Fidéliser vos salariés

Au Luxembourg, les entreprises du secteur privé peuvent bénéficier d'une **aide publique** au financement de leurs plans de formation.

Cette aide s'élève à **15% imposables du montant annuel investi en formation**, voire à 35% imposables pour les frais de salaire des participants répondant à certains critères en termes d'âge et de qualification.

L'accès à l'aide financière se fait par le biais d'une demande de cofinancement.

L'INFPC vous accompagne dans cette démarche et instruit les demandes de cofinancement pour le compte du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. L'institut soumet les conclusions de ses analyses à la commission consultative qui émet un avis et le transmet au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce dernier décide de l'**attribution** de l'aide.





Quels types de formation sont éligibles ?

Formation externe

Formation dispensée par un prestataire de formation au sein de l'entreprise ou dans des locaux externes. Le prestataire peut être un organisme de formation agréé, un fournisseur-formateur ou un formateur de la société mère.

Formation interne

- Formation dispensée par un salarié de l'entreprise au minimum à 2 participants
- Formation d'adaptation au poste de travail dispensée par un salarié de l'entreprise à un participant répondant à certains critères en termes de qualification

E-Learning



Dispositif soumis à conditions, voir le détail sur :
lifelong-learning.lu/cofinancement

Quels sont les coûts de formation pris en compte ?

Participants

- Salaire des participants
- Frais de déplacement, hébergement et restauration

Formateurs externes

- Facture/Frais d'inscription
- Frais de déplacement, hébergement et restauration

Formateurs internes

- Salaire du formateur interne

Frais annuels de formation

- Cotisations à des organismes de formation
- Coût du réviseur d'entreprise
- Logiciel de "Gestion de la formation"

Introduire sa demande de cofinancement

Étape 1 (année N)

- **En amont de l'année de la demande**
J'établis le plan de formation pour mes salariés selon les besoins stratégiques de mon entreprise.
- **Au début de l'année N**
Je télécharge sur lifelong-learning.lu le formulaire de demande de cofinancement pour les formations ayant lieu l'année N (fichier Excel).
- **De janvier à décembre de l'année N**
Au fur et à mesure, je complète le formulaire de demande de cofinancement avec les différents projets de formation réalisés et je rassemble les pièces justificatives nécessaires (factures, preuves de paiement, listes de présence ou attestations de participation...).

Étape 2 (année N+1)

- **Mi-février de l'année N+1**
Je télécharge depuis le site du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS.lu) le certificat renseignant la masse salariale et le nombre de salariés. Je finalise le formulaire de demande de cofinancement.
Mon dossier est prêt !
- J'envoie via courrier recommandé A/R ma demande de cofinancement à l'INFCO (dossier complet accompagné des pièces justificatives et d'une clé USB ou d'un CD contenant le fichier Excel)*.



* Délai d'introduction de la demande : 5 mois après la clôture de l'exercice d'exploitation basé sur l'année civile, soit le **31 mai au plus tard**



Je trouve les formations adaptées sur **lifelong-learning.lu**, le portail national de la formation tout au long de la vie, qui vise à faciliter les démarches de formation

Trouver les formations adaptées ou publier son appel d'offres de formation sur mesure

Solliciter le cofinancement de la formation

S'informer

Se former

+12.000 formations proposées

Près de 320 organismes de formation membre agréés



Étape 3

- **À partir de juin de l'année N+1**
L'INFCO réceptionne les demandes de cofinancement des entreprises et réalise les analyses de conformité. L'institut soumet les conclusions de ses analyses à la commission consultative qui émet un avis et le transmet au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
- **Je reçois la réponse relative à ma demande de cofinancement de la part du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.**

L'INFPC propose une formation pour faciliter l'accès au dispositif

Cette formation vous permettra de :

- Connaître les conditions d'obtention de l'aide financière et utiliser la législation en tant qu'outil stratégique et d'aide à la professionnalisation des pratiques de formation dans l'entreprise
- Traiter un cas pratique qui permet de s'approprier la procédure d'accès au cofinancement
- Réaliser un dossier de cofinancement complet et conforme aux exigences de l'État

Elle est utile pour toutes les entreprises qui souhaitent bénéficier de l'aide financière de l'État pour la formation professionnelle continue.



Inscrivez-vous dès aujourd'hui à la formation en luxembourgeois ou en français



Suivez-nous



Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

Établissement Public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peternelchen
L-2370 Howald

Contact

Sam Friederici
Responsable Cofinancement
T + 352 46 96 12-219
cofinancement@infpc.lu
infpc.lu/cofinancement